

Musique (plusieurs cours)

RÉF | 599

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Cette offre de formation est organisée dans le cadre de l'enseignement artistique à horaire réduit qui répond aux finalités suivantes (décret du 2 juin 1998, voir site de la Fédération Wallonie-Bruxelles) :

- Concourir à l'épanouissement des élèves en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des divers langages et pratiques artistiques
- Donner aux élèves les moyens et formations leur permettant d'atteindre l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle
- Offrir un enseignement préparant des élèves à rencontrer les exigences requises pour accéder à l'enseignement artistique de niveau supérieur

Programme

- Formation musicale : solfège, écriture musicale et analyse, histoire de la musique, rythmes du monde
- Formation instrumentale : alto, clarinette, cornemuse-musette, flûte à bec, flûte traversière, guitare, harpe, hautbois, percussions, piano, saxophone, trompette, violon, violoncelle, musique de chambre, ensemble instrumental.
- Formation vocale : chant, chant d'ensemble, art lyrique, musique de chambre vocale

Certification(s) visée(s)

Certificat ou diplôme d'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (plusieurs types d'attestation sont délivrés)

Type de formation

[Enseignement secondaire artistique à horaire réduit](#)

ORGANISATION

Durée

Variable, selon la filière

Horaire

en soirée OU samedi en journée
au minimum une fois par semaine

Début	Septembre
Coût	221 € (plus de 18 ans) - Coût réduit : pour certains publics : 89 € ou gratuit -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs	L'Enseignement artistique à horaire réduit est ouvert à tous (enfants et adultes). Un âge minimum peut être requis selon les domaines et les filières.
---------------------------------	--

Connaître	Posséder, le cas échéant, les capacités artistiques requises pour intégrer le niveau d'enseignement souhaité.
------------------	---

Remarques	<p>Les cours se composent comme suit :</p> <p>A- Les cours de base. Ils comprennent 2 cycles de cours :</p> <ol style="list-style-type: none">1) 1er cycle : - La filière de formation (2h/semaine)2) 2ème cycle : - La filière de qualification (2h/semaine) : la réussite est sanctionnée par un certificat <p>Les filières de formation et de qualification constituent le cycle d'études complet destiné à tous ceux dont l'objectif prioritaire est l'acquisition progressive d'une formation culturelle et artistique de base.</p> <p>B- Les cours complémentaires. Optionnels ou obligatoires suivant les cas. Certains modules peuvent aussi être suivis indépendamment des cours de base.</p>
------------------	---

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler	Consultez le site web de l'organisme pour vous informer des modalités d'inscription. Les inscriptions se font en septembre.
------------------------------------	---

Organisme	Académie de musique d'Ixelles Avenue des Éperons d'Or 16 1050 Ixelles Tél: 02 515 78 31 https://academie.ixelles.be/
------------------	--

